



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 24 décembre 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à l'opération coordonnée associant la DCCRF et la gendarmerie nationale, réalisée le mercredi 5 décembre 2012, à l'initiative du Préfet délégué et du vice-procureur de la République sur des établissements de plage situés dans le quartier des terres basses, deux arrêtés préfectoraux portant suspension de l'activité de ces établissements jusqu'à constatation de la mise en conformité ont été notifiés le 20 décembre 2012.

Le 21 décembre 2012, une opération associant la DCCRF, la gendarmerie nationale, la police territoriale a été menée aux fins de procéder à la consignation du mobilier de plage utilisé par les dits établissements.